

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

11 conseillers en exercice

Présents : 11 Votants : 11

9 conseillers étaient présents à l'ouverture de la séance : Nellie JOLIVET, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Benjamin PERSON, Christophe FERRET, Sébastien GICQUEL et Elodie LANGLOIS

2 conseillers sont arrivés en cours de séance : Philippe RICAUD (excusé) et Éric PELLAN, tous les deux présents pour ce sujet

A été désignée secrétaire de séance : Laure BERTHY

OBJET : ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a pour vocation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'état.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux
- Mobilisation autour du mécénat
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 €.

Il est ainsi proposé l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de MONTERTELOT.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'adhésion de la commune de MONTERTELOT à la Fondation du Patrimoine ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions du mécénat avec les partenaires pressentis.
- AUTORISE la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de MONTERTELOT.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

